



# CONTRÔLE OBLIGATOIRE DES PULVÉRISATEURS

10 avril 2009

## CONDITIONS DE PRESENTATION DU PULVERISATEUR

Depuis plusieurs années, le CRODIP demande aux intéressés d'être présents lors du contrôle, de respecter les horaires de passage et de présenter le pulvérisateur dans les meilleures conditions sous peine de refus par le contrôleur si celui-ci juge que cela l'exposerait à des risques d'accidents.

Les points suivants à respecter :

- Propreté intérieure et extérieure du pulvérisateur (sans oublier le bac d'incorporation)
- Protection de l'arbre à cardan et pièces mobiles
- Remplissage de la cuve en eau claire (cuve pleine)
- Débrayage ventilateur fonctionnel (atomiseurs)
- Fixations (cuve, pompe, portique de rampe, etc) au châssis conformes
- Transmissions hydrauliques (tracteur-pulvérisateur) sécurisées
- Blocage rampe
- Dispositif d'immobilisation du tracteur (frein de parking opérationnel)
- Tracteur utilisé habituellement pour les traitements
- Vérification et nettoyage récents des filtres

## VERIFICATIONS PRELIMINAIRES

Lors d'un contrôle complet, les vérifications préliminaires sont la première étape du contrôle. Lorsqu'un défaut constaté ne permet pas le bon déroulement de la suite du contrôle ou met en danger l'inspecteur, celui-ci est immédiatement interrompu et facturé. Le pulvérisateur devra à nouveau être présenté à un contrôle complet sous 4 mois. Il est donc évident qu'il ne faut pas passer à travers et veiller à ce que l'appareil ne présente aucun défauts cités dans le tableau ci-dessous.

Détails des vérifications préliminaires (reprise de la première partie du protocole officiel) :

DÉFAUT	DEFINITION DU DEFAUT	DÉFAUT	DEFINITION DU DEFAUT
<b>Etat du matériel</b> <u>Fonctionnalité du pulvérisateur</u>		<b>Eléments de sécurité</b> <u>Transmissions mécaniques entre tracteur et pulvérisateur</u>	
► Non fonctionnement	Impossibilité de mettre en route le matériel	► Protection insuffisante de l'arbre tournant	Protection de l'arbre tournant absente ou défectueuse
► Fuites excessives	Fuites trop importantes détectées	► Immobilisation impossible ou douteuse de la protection	Protection de l'arbre tournant non correctement immobilisée
► Défaut de remplissage	Cuve pas assez remplie	► Protection insuffisante de l'accouplement côté tracteur	Bol de protection côté tracteur absent ou endommagé
<u>Propreté du matériel</u>		► Protection insuffisante de l'accouplement côté pulvé	Bol de protection côté pulvérisateur absent ou endommagé
► Extérieur sale	Traces de produit visibles et sur l'extérieur de l'appareil	<u>Transmissions mécaniques au niveau du pulvérisateur</u>	
► Intérieur sale	Traces de produit visibles à l'intérieur de l'appareil ou eau de la cuve non limpide	► Protection insuffisante d'arbre(s) tournant(s)	Possibilité d'entrer en contact avec un arbre en mouvement
► Eléments filtrants non vérifiés	L'intéressé déclare ne pas avoir nettoyé les filtres avant le contrôle	► Protection insuffisante d'autre(s) pièce(s) mobile(s)	Possibilité d'entrer en contact avec une ou plusieurs pièces en mouvement (poulie, courroie, etc)
<u>Contexte</u>		<u>Fixations au châssis</u>	
► Absence de l'agriculteur	Agriculteur ou représentant non présents à la remise du matériel et/ou à la remise du rapport d'inspection	► Cuve non solidaire du châssis	Fixation de la cuve au châssis pas correctement assurée : dispositif de fixation manquant, incomplet ou incorrectement bridé
► Non suivi de l'inspection	Agriculteur ou représentant n'assistent pas au contrôle	► Pompe non solidaire du châssis	Fixation de la pompe au châssis pas correctement assurée
► Tracteur absent	Uniquement pour les DPA avec capteur de vitesse sur le tracteur : tracteur habituel non présenté au contrôle	► Elément de structure non solidaire du châssis	Fixation des différents éléments de structure au châssis pas correctement assurée
<b>Eléments de sécurité</b> <u>Transmissions hydrauliques entre tracteur et pulvérisateur</u>		► Ventilateur non solidaire du châssis	Fixation du ventilateur au châssis ou à la structure pas correctement assurée
► Dispositif anti-décrochage défectueux	Systèmes de verrouillage (pas de vis, etc) ne présentent pas une tenue suffisante	► Modification structurelle importante	Châssis ou structure modifié(e) lourdement
► Usure importante	Traces d'usure très marquée pour les conduites de fluide hydraulique	► Support de rampe / distribution non solidaire du châssis	Fixation des supports de rampe au châssis ou à la structure pas correctement assurée
► Pliures excessives	Pliures et non courbures normales pour les conduites de fluide hydraulique	► Blocage des rampes au transport non assuré	Rampe ou équipements de distribution ne pouvant pas être maintenus fermement solidaires du châssis ou de la structure durant le transport
		<u>Débrayage du/des ventilateur(s)</u>	
		► Débrayage impossible	Uniquement pour les appareils postérieurs à 1995 avec ventilateur non débrayable